



# RSE

EN PAYS  
DE LA LOIRE



Référentiel régional  
partagé : 15 principes  
d'actions prioritaires pour  
la **R**esponsabilité **S**ociétale  
des **E**ntreprises.

# 15 PRINCIPES D' ACTIONS PRIORITAIRES

## SOCIAL

- 1 • Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail
- 2 • Développer les compétences de tous les salariés
- 3 • Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

## ENVIRONNEMENTAL

- 4 • Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières
- 5 • Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau
- 6 • Favoriser la réduction et la valorisation des déchets

## ÉCONOMIQUE

- 7 • Garantir la performance économique et la pérennité de l'entreprise
- 8 • Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
- 9 • Établir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts

## TERRITORIAL

- 10 • Contribuer au développement économique et social des territoires des Pays de la Loire (extra-activité)
- 11 • Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux
- 12 • Agir sur les freins à l'insertion et favoriser l'emploi

## GOVERNANCE

- 13 • S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE
- 14 • Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE
- 15 • Développer un dialogue social avec les salariés et leurs représentants sur la mise en œuvre d'une démarche RSE



Plus d'informations sur le référentiel régional partagé et son mode d'emploi sur  
[www.paysdelaloire-rse.fr](http://www.paysdelaloire-rse.fr)